

# **RÉPONSE MANAGÉRIALE**

## **RAPPORT D'ÉVALUATION**

Évaluation de l'instrument « Cours et stages internationaux » 2016-2022  
Juin 2020

**Évaluateur ou évaluatrice externe :** Pluricité, Florent Cheminal, Gildas Gautier et Nicolas Subileau

**Date de l'évaluation :** Mars 2020

# 01. RÉPONSE(S) MANAGÉRIALE(S)

## 01.1 / COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'évaluation de l'outil cours et stages internationaux intervient au moment où l'ARES prépare les orientations stratégiques pour son prochain programme quinquennal 2022-2026. Tant le processus d'évaluation et les réflexions qui ont été menées au sein des focus groups que les recommandations qui résultent de cette évaluation font partie de la préparation des nouvelles orientations de l'outil. La plupart des recommandations ont été directement intégrées à la réflexion sur l'appel pour constituer l'offre de formations 2022-2026.

Les recommandations reflètent bien les préoccupations de l'ARES et des acteurs actuels et potentiels de l'outil « cours et stages internationaux », et nécessitent le développement de dimensions nouvelles à cet outil :

- une offre de formation sous plusieurs modalités qui puisse mettre à profit les spécificités des hautes écoles et écoles supérieures des Arts,
- différentes catégories de financement pour les différentes dimensions du programme, permettant ainsi d'encourager et de visibiliser certains aspects de la formation (encadrement des boursiers, les sorties dans le cadre de la formation, les interventions extérieures via les chaires du Sud, etc.),
- le développement d'un ou plusieurs projets de réseaux à différentes échelles, via des outils comme Linked In, et via le poste de coordination ;
- Une réaffirmation de la place importante donnée aux savoirs dit « du Sud ».

## 01.2 / RÉPONSE SPECIFIQUE AUX RECOMMANDATIONS

### Porter un positionnement plus affirmé vis-à-vis des attentes en matière de contenus et de modalités des formations CSI :

1.1 En réaffirmant les enjeux de coopération au développement comme « dénominateur commun » de toutes les formations CSI :

1.1.1 Exiger des porteur-euse-s de projets de formation de définir précisément la place accordée aux thématiques « coopération au développement » dans leurs dossiers de candidature

1.1.2 Prioriser les porteuses et porteurs de projet présentant une expérience avérée en matière de coopération au développement, notamment dans le développement de partenariats avec des ees du Sud ou à travers le portage de projets de coopération ARES ou avec d'autres acteurs belges (DGD, ONG...).

### RECOMMANDATION 1

#### ADRESSÉE À L'ARES

1.2 En réaffirmant la vocation professionnalisante des formations CSI notamment des masters de spécialisation, en réponse aux besoins spécifiques des publics cibles, qui sont des professionnel-le-s :

1.2.1 Prioriser les projets de formation qui incluent des modalités pédagogiques axées sur la mise en pratique (réalisation d'un stage pratique, visites d'entreprises, implication des étudiant-e-s dans la conduite de projets de coopération-développement...).

1.2.2 Explorer l'ouverture des CSI aux bacheliers via les HE et ESA.

1.3 En réaffirmant la langue française comme facteur de différenciation et d'attractivité :

1.3.1 S'assurer qu'une majorité de formations retenues a pour langue d'enseignement le français, sans rendre cette condition exclusive pour autant.

#### Accord

Acceptée

1.1. - **Partiellement acceptée** - Le lien entre la thématique de la formation et la coopération au développement est déjà demandé. Les critères de sélection pour la sélection de l'offre de formation se penchent sur :

- La pertinence globale et portée transcontinentale des objectifs et du contenu de la proposition de formation en termes :
  - De réponses aux défis du développement durable de manière générale.
  - De réponses aux enjeux des pays partenaires de l'ARES en particulier.
  - De réponses aux objectifs de l'instrument, tels que fixés par l'ARES.

#### Commentaires et argumentation

En outre, si le programme vise par définition un impact sur le développement des pays partenaires, la stratégie de la coopération académique entend agir, par la formation de professionnels spécialistes, sur le renforcement des capacités des ressources humaines des pays partenaires.

Les formations dispensées dans le cadre du programme visent à créer des professionnels réflexifs, dotés d'un esprit critique et qui puissent aborder les problèmes de développement de manière autonome.

Il n'est donc pas souhaité d'augmenter le focus « développement ». Toutefois, il semble essentiel de renforcer l'universalité des formations et la dimension « Sud », par une place plus importante donnée aux savoirs dits du « Sud ». Cela est réalisé via des chaires du Sud et une réflexion sur la pertinence des formations pour les contextes des pays partenaires et l'applicabilité des compétences acquises dans ces contextes.

Dans les critères de sélection des formations, on retrouve également :

- La place donnée aux savoirs du Sud via la valorisation et l'échange de savoirs entre les participants, via la participation de professeurs, experts et autres intervenants du Sud, ou autres.

Enfin, parmi les critères de sélection des formations, une attention est également accordée aux liens avec des ONGs et autres acteurs de terrains, via l'animation de modules de cours, ou des visites des terrains ou rencontres.

1.1.2 **Acceptée** - Un critère ou une attention particulière sera porté à cet aspect dans le cadre de la sélection de l'offre de formation 2022-2026.

1.2.1 **Acceptée** - Un critère ou une attention particulière sera porté à cet aspect dans le cadre de la sélection de l'offre de formation 2022-2026.

1.2.2 **Acceptée** - L'appel visera également, à partir de cette année, les bacheliers de spécialisation. Les HE et ESA pourront également déposer des propositions de formations continues.

1.3.1 **Acceptée** - Concernant la langue française comme facteur de différenciation et d'attractivité, l'ARES veillera à garder une majorité de formations en français, mais ne souhaite pas apporter de limitation dans la candidature.

## RECOMMANDATION 2 ADRESSÉE À L'ARES

Encourager, dans l'appel à candidatures, les modalités pédagogiques innovantes (ex : cours à distance) favorisant (à moindres coûts) l'apport d'expériences des pays du Sud sur les thèmes de formation traités.

### Accord

Partiellement acceptée

La formation en présentiel constitue une caractéristique essentielle du programme, puisqu'une partie de l'intérêt de ces formations réside dans la mobilité internationale, l'échange entre participants et la rencontre avec les étudiants de Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela n'empêche pas l'introduction de nouvelles modalités innovantes dans le cadre du cours ni le développement des cours en ligne en sus de la formation présenteielle.

### Commentaires et argumentation

Une systématisation des chaires du Sud est envisagée, qui passera par une flexibilisation du budget et un élargissement des pays éligibles pour les chaires du Sud.

Dans le cadre de la crise COVID-19, les modalités d'enseignement à distance ont été la norme. Certains enseignements à distance ont été dispensés aux boursiers présents en Belgique, mais ne pouvant se rendre sur les campus,

d'autres enseignements ont démarré alors que les boursiers étaient encore dans leur pays d'origine. Ce nouveau type d'enseignement laissera ses marques dans le long terme, mais n'a globalement pas remporté une satisfaction suffisante pour être envisagée comme une modalité à part entière. En effet, au moins deux dimensions essentielles du programme ne sont pas rencontrées via l'enseignement à distance : la rencontre internationale qui s'y déroule et les modalités pédagogiques axées sur une mise en pratique.

Par contre, comme mentionnée ci-dessus, une plus grande importance sera accordée au critère de mise en valeur des apports d'expérience des pays du Sud pour la sélection de la prochaine offre de formation.

### RECOMMANDATION 3 ADRESSÉE À L'ARES

#### Mettre en œuvre des initiatives pour diversifier davantage les profils des étudiant-e-s au sein des formations CSI :

##### 3.1 Favoriser les candidatures féminines :

3.1.1 Étudier la possibilité d'assouplir les conditions d'admissibilité pour les femmes aux formations CSI, notamment en révisant l'obligation pour elles d'avoir 2 années d'expérience professionnelle préalables et/ou en reportant, par exemple, à 45 ans l'âge limite pour les femmes.

3.1.2 Déployer des campagnes de communication visant spécifiquement les femmes dans les pays partenaires, en particulier dans les pays où le taux de candidatures féminines est le moins important (Mali, Guinée, Niger, Éthiopie, Tchad, Bénin, Burkina-faso, RDCongo...)

3.2 Mettre en place des actions pour développer les candidatures de ressortissant-e-s des pays moins représentés (Asie, Amérique du Sud) en déployant des campagnes de communication spécifiques dans les pays concernés, en s'appuyant sur les réseaux diplomatiques et universitaires locaux.

3.3 Au sein des masters de spécialisation CSI, favoriser une mixité entre étudiant-e-s bénéficiaires des bourses CSI et étudiant-e-s du Nord, en priorisant, dans le processus de sélection, les masters de spécialisation qui prévoient et favorisent un recrutement mixte.

#### Accord

Partiellement acceptée

#### Commentaires et argumentation

3.1.1 **Acceptée** - Ces critères peuvent être assouplis pour les femmes et ne pas constituer de motif d'exclusion pour leur candidature. Il reste toutefois des critères pour le choix des boursiers et leur importance est laissée à la libre appréciation des promotrices et promoteurs en fonction des besoins de la formation.

3.1.2 **Partiellement acceptée** - Si l'idée de travailler avec nos principales institutions partenaires pour déployer des campagnes de communication sur nos bourses est acceptée, un focus dans ces campagnes de communication sera mis sur les candidatures féminines.

3.2 **Partiellement acceptée** - Au vu du nombre important de candidatures qui nous parvient chaque année, et sachant que le nombre de candidatures augmente encore sensiblement en raison du passage à un système de

candidature en ligne, il nous semble que cette mesure ne constitue pas une priorité pour l'ARES. Toutefois, lors des sélections, un accent est mis sur la nécessité d'avoir une diversité géographique importante dans les boursier.es sélectionné.es. Ce souci est partagé par les promotrices et promoteurs, qui y identifient une richesse en termes d'échange de pratiques et une facilité pour créer des ambiances plus homogènes au sein du groupe (pas trop de boursier.es d'un même pays au sein d'une formation).

3.3 **Acceptée** - Dans les critères de sélection, une attention est portée au caractère mixte du public visé.

**Actions à entreprendre en cas d'accord**

**3.1 Action 1** : mettre en place une campagne de communication pour encourager les candidatures féminines, via des témoignages, mise en valeur de rôles modèles, une section "FAQ" pour apaiser d'éventuelles craintes, et la mise en évidence de la mesure « à candidatures égales, es candidatures féminines seront favorisées ».

**Calendrier indicatif**

**Responsable(s)**

**Suivi**

Juin- Juillet-Août 2021

Gestionnaire de l'appel bourse, en collaboration avec le service communication.

À intégrer dans le cadre de la préparation de l'appel à bourse 2022-2023

## Renforcer l'animation du réseau des bénéficiaires de bourses CSI mise en place par l'ARES :

### RECOMMANDATION 4

#### ADRESSÉE À L'ARES

#### 4.1 Pendant la formation :

4.1.1 Développer, chaque année, plusieurs évènements de type « event boursiers », en favorisant le présentiel, afin de créer des temps forts de rencontre entre bénéficiaires des bourses, en conviant également des partenaires du programme CSI, des actrices et acteurs de la coopération au développement ;

4.1.2 Inciter et outiller les boursiers CSI dans l'auto animation de leur réseau, par exemple à travers l'élaboration et la diffusion d'une revue / newsletter créée par les étudiant-e-s.

#### 4.2 Après la formation :

4.2.1 Réaliser une enquête annuelle auprès de l'ensemble des anciens bénéficiaires des bourses CSI afin de suivre leurs parcours et actualiser leurs coordonnées ;

4.3 Étudier, en lien avec les réseaux diplomatiques (DGD, WBI), l'opportunité de mettre en place des évènements permettant de faire vivre des réseaux d'ancien-ne-s bénéficiaires des bourses ARES CSI dans les pays partenaires (à minima, les rendre destinataires des informations diffusées par les acteurs de la coopération et diplomatie belges).

#### Accord

Acceptée

#### Commentaires argumentation

et

4.1.1 **Acceptée** - L'ARES envisage l'organisation d'un deuxième évènement rassembleur, dans des modalités organisationnelles moins lourdes que l'évènement de début d'année. Les ONG universitaires seront également impliquées dans l'organisation de moments de rencontre tout au long de l'année.

4.1.2 **Acceptée** - Cette idée sera présentée et encouragée auprès des gestionnaires des bourses à l'occasion de nos rencontres pour les échanges de bonnes pratiques autour de l'accueil des boursiers. Dans le cadre du prochain programme, un temps partiel chargé de la coordination de la formation sera financé, cette personne aura dans ses fonctions le développement d'activités de réseautage et sera le contact privilégié de l'ARES pour ce genre d'initiative.

4.2.1 **Acceptée** - Cette mesure est déjà en cours de réalisation via les formulaires pilotes que nous avons mis en place ces dernières années. Une enquête de suivi systématique sera mise en place dans le cadre du prochain programme.

4.3 **Partiellement acceptée** - Cette proposition est étudiée dans le cadre d'un possible programme consacré à la mise en place d'un réseau pour le programme 2022-2026.

#### Actions à entreprendre en cas d'accord

Calendrier indicatif

Responsable(s)

Suivi

**2.1 Action 1 :** mise en place d'un deuxième évènement de rencontre en fin d'année, visant notamment la mise en lien avec les réseaux diplomatiques, les ONG et autres professionnels de la coopération.

Évènement qui se tiendrait en fin d'année académique (juin 2023).

La gestionnaire du programme des formations internationales, en collaboration avec les ONG universitaires et les cellules de coopération.

Réunion de concertation avec ARES-UNI4Coop et les cellules de coopération pour lancer l'organisation de l'évènement.

**2.2 Action 2:** mobiliser les ONG universitaires pour l'organisation d'évènements de rencontre pour les boursiers tout au long de l'année, permettant de renforcer les liens entre les boursiers et aborder des thématiques transversales, genre, environnement, ECMS.

Tout au long de la première année des formations du programme 2022-2026.

La gestionnaire du programme des formations internationales, en collaboration avec les ONG universitaires.

Réunion de concertation avec ARES-UNI4Coop pour lancer la programmation.

**RECOMMANDATION 5**  
ADRESSÉE À L'ARES

**Renforcer l'implication des acteurs institutionnels, associatifs et universitaires de la coopération au développement (DGD, WBI, ONG universitaires et EES du Sud) aux différentes étapes de la mise en œuvre du programme CSI :**

5.1 Dans la communication sur le dispositif, en amont des périodes de candidatures, en ciblant particulièrement les femmes et les ressortissant·e·s des pays les moins représentés parmi les bénéficiaires des bourses CSI (Asie, Amérique du Sud) ;

5.2 Dans l'animation de réseaux d'actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses, avec une implication à la fois :

5.2.1 Pendant la formation : participation, voire organisation, d'évènements d'animation du réseau ; intervention dans les formations ; soumission de projets pour les étudiant·e·s, offres de stages...

5.2.2 Après la formation : animation du réseau d'ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI dans les pays partenaires, diffusion d'information sur des opportunités d'activités et d'emploi...

5.3 Dans l'organisation ou implication dans des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECM) en direction des étudiant·e·s des cours et masters CSI.

**Accord**

Partiellement acceptée

**Commentaires et argumentation**

5.1 **Partiellement acceptée** – Les acteurs institutionnels, associatifs et universitaires de la coopération au développement seront mieux informés via le renforcement de la base de données de diffusion de l'appel à bourses, afin de donner la possibilité au réseau ONG et associatif, ainsi que les postes diplomatiques des différents pays partenaires de diffuser l'offre. Une information sur les pays les moins représentés pourra être ajoutée afin d'encourager ces candidatures.

5.2.1 **Acceptée** - Des partenariats sont déjà existants et l'ARES veillera à les valoriser et les encourager dans le cadre du prochain appel à formation. Un mi-temps chargé de la coordination pédagogique et administrative permettra de soutenir l'organisation de partenariat et d'interventions.

5.2.2 **Partiellement acceptée** - Exploration de cette proposition dans le cadre de l'évaluation bourses, en perspective de créer un programme spécifique avec des ressources qui lui sont consacrées dans le cadre du programme 2022-2026.

5.3 **Acceptée** - Des partenariats sont déjà existants et l'ARES veillera à les renforcer. Par exemple : l'ARES travaille en partenariat avec les ONG universitaires (Uni4Coop) sur ces questions, et développera un axe d'activités d'éducation à la citoyenneté mondiale ciblant précisément les boursiers des formations internationales et abordant des thématiques transversales (interculturalité, environnement, genre, décolonisation des pensées, etc.). Par ailleurs, la participation même à ces programmes de bourses favorise la rencontre entre les ressortissants de pays aux réalités diverses, et participe à la création d'une citoyenneté mondiale.

**RECOMMANDATION 6**  
ADRESSÉE À L'ARES

**Renforcer l'articulation entre le programme CSI et les autres instruments de l'ARES afin d'enrichir les programmes pédagogiques et renforcer entre les responsables de formation CSI et les EES du Sud impliqué-e-s dans des projets ARES, notamment à travers :**

6.1 Le maintien d'un recours aisé au dispositif « chaires du Sud » par les responsables de formations CSI, en élargissant éventuellement les marges de manœuvre des responsables de formations (ex : modalités d'intervention présentielle ou à distance, interventions d'ancien-ne-s bénéficiaires des bourses avec des profils moins académiques...);

6.2 L'incitation des responsables de formations CSI à articuler davantage les formations CSI aux autres dispositifs ares (projets d'initiative innovante, PFS, PRD) :

6.2.1 En valorisant le recours / la volonté de recourir à d'autres projets ARES dans la phase de candidature ;

6.2.2 En facilitant les procédures administratives des responsables de formations CSI dans la mobilisation des autres instruments ARES.

**Accord**

Partiellement acceptée

**Commentaires et argumentation**

6.1 **Acceptée** - Dans le cadre du prochain appel, les conditions pour la sélection des intervenant.es sont assouplies (élargissement des pays éligibles, possibilité d'interventions via visioconférences, maintien de conditions assez large pour la sélection des intervenants).

6.2.1 et 6.2.2 **Partiellement acceptée** - Un travail de communication est réalisé auprès des promotrices et promoteurs de formations, pour encourager la synergie avec d'autres instruments. L'ensemble des financements restent soumis à une mise en concurrence via un appel à candidatures. Le financement d'un mi-temps chargé de la coordination pédagogique et administrative de la formation permettra de soulager les promotrices et promoteurs de leurs charges administratives et les encouragera peut-être à développer d'autres projets de coopération.

**Recommandation 7**

Adressée à l'ARES

**Envisager le financement des formations CSI sur la base d'un budget global « sur projet » (indépendant du nombre de boursiers CSI inscrits), offrant une stabilité et une visibilité plus importante aux responsables de formation en matière budgétaire.**

7.1 Inciter les EES à afficher une plus grande transparence concernant le fléchage des dépenses auxquelles les financements ARES CSI sont dédiés, et à qualifier les plus-values spécifiques financées par l'ARES CSI dans le cadre de ces formations, en spécifiant notamment :

7.1.1 Les coûts spécifiques de la coordination organisationnelle et pédagogique ;

7.1.2 Les frais liés aux activités spécifiques prévues (ex : visites, séminaires, déplacement...);

7.1.3 Les coûts liés au développement de partenariats avec des organisations / EES du Sud.

7.2 Assouplir l'obligation de partenariat interuniversitaire dans le montage des projets de formation CSI, afin de prévenir le risque de disparition de certaines formations CSI (au regard de la difficulté exprimée par nombre de responsables de formations CSI de trouver des « successeurs »).

7.3 Introduire une part de variabilité des bourses CSI, afin de prendre en compte les différences en matière de coûts de la vie entre les différentes villes (en particulier le coût supérieur des loyers à Bruxelles) et la situation familiale des bénéficiaires (en particulier pour les femmes enceintes).

**Accord**

Partiellement acceptée

**Commentaires et argumentation**

7.1 **Partiellement acceptée** – Suite aux recommandations formulées dans le cadre des deux évaluations, le système de financement des formations internationales a évolué:

1. Une partie de financement fixe est prévue pour un mi-temps de coordination pédagogique et administrative.

2. Un financement des frais de formation avec un seuil minimum de 10% devant être reversé pour la coordination de la formation, afin de financer des frais d'excursions, du matériel ou autre. (Pour les formations continues, maintien d'un financement dégressif, dont 100% sont reversés pour la coordination de la formation). Par mesure de simplification administrative, ces postes budgétaires sont financés sur les frais de formation.

3. Un financement annuel pour l'organisation de chaires du Sud est prévu.

Un recours à d'autres instruments (tels les projets d'amorces) pour mettre en place de nouveau partenariat sera encouragé.

4. Une aide pour les frais de déplacement internationaux dans le cadre de stage ou séjour de terrain prévu dans la formation.

7.2 **Partiellement acceptée** - Pour les bacheliers et masters de spécialisation : l'interétablissement reste une obligation, mais deux modalités sont possibles :

- la co-diplomation : coresponsabilité de la formation, et minimum de 9 crédits sur 60 devant être pris en charge par l'EES co-diplômant.

- la coorganisation : partenariat beaucoup plus souple, puisque la participation de l'établissement coorganisateur peut se restreindre à une mise à disposition de locaux, d'un.e professeur ou autre. Il n'y a pas d'obligation en termes de prise en charge de crédit, et les EES coorganisateurs ne sont pas coresponsables de la formation.

Pour les formations continues, il n'y a pas d'obligation d'interétablissement.

7.3 **Partiellement acceptée** - Cette recommandation est prise en compte dans le cadre de la réflexion sur le montant des bourses.

**Actions à entreprendre en cas d'accord**

**Action 1 :**

7.1 Poursuite de la réflexion sur le montant des bourses.

**Calendrier indicatif**

**Responsable(s)**

**Suivi**

Janvier – juin 2021	Direction coopération au développement, en accord avec les VLIR et l'IMT, avant validation par la DGD.	Les négociations avec nos partenaires sont en cours.
---------------------	--	--

**Favoriser le développement d'une offre de formation des HE et ESA pour répondre aux besoins de compétences et de qualification intermédiaires des pays en développement**

**Recommandation 8**

Adressée à l'ARES

- 8.1 Développer, sur des lignes budgétaires propres, des programmes spécifiques de CSI pour les HE et ESA, dont les objectifs visent la formation de cadres intermédiaires et de technicien·ne·s supérieur·e·s, voire la formation de formateurs et formatrices.
- 8.2 Envisager la construction d'une offre des HE et ESA sur plusieurs formats possibles (parcours individualisés de formation, sessions de formation collective (stages courts), participation à des formations continuées pertinentes déjà existantes dans les HE).
- 8.3 Avancer vers la mise en place d'un catalogue de formations CSI à partir des propositions des écoles sur appel à projet de l'ARES.
- 8.4 Envisager des modalités de financement ARES CSI pour des actions (préparatoires) de prospection de partenariat au Sud, de soutien à développement de projets... devant aboutir à la construction de formations CSI.
- 8.5 Prévoir au niveau de l'ARES une communication spécifique sur l'offre de formation CSI ainsi construite à travers le réseau de la coopération belge.

**Accord**

Acceptée

**Commentaires et  
argumentation**

8.1 **Partiellement acceptée** - Le groupe chargé de la préparation des orientations stratégiques pour le programme 2022-2026 a opté pour une ouverture de l'appel aux programmes de bacheliers de spécialisation. Cela confirme la stratégie de l'ARES d'assurer une offre de formations de spécialisation, peu ou pas existante dans nos pays partenaires, et s'adressant à des professionnels. Il n'y aura toutefois pas d'enveloppe spécifiquement réservée aux formations organisées par les HE et ESA.

8.2 **Acceptée** - Dans les orientations stratégiques pour le programme 2022-2026, plusieurs modalités sont organisées, les différentes modalités proposées pourront être mises en place via différents types d'outils (bourses de mobilités, appel à bacheliers de spécialisation et formations continues, projets d'amorces, etc.).

8.3. **Acceptée** – La recommandation sera mise en œuvre dans le cadre du prochain appel à formations 2022-2026.

8.4 **Acceptée** - La recommandation sera mise en œuvre dans le cadre de l'instrument de financement « projets d'amorce » 2022-2026.

8.5. **Acceptée** – Un travail de communication via des sessions d'information s'adressant spécifiquement aux HE et ESA a été développé.